

DEPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT DE CRÉVELT.

CANTON de *Soerssen* — MAIRIE de *Klein Kempen*

REGISTRE 1813

DES ACTES DE MARIAGES.

*Quinze registres 1813*

St. Amt

1813

2.

V.

bis



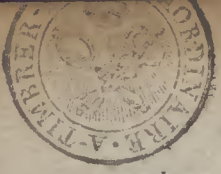
Gunnville North.

Unit 5 No. 15 and Junction

See Longman's

Journal





Le présent registre, destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de Kleinthempen pendant l'an 1813, et contenant deux feuillets, a été coté et paraphé par premier et dernier, par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Créteil  
A Créteil le 4 Décembre 1812. MM premier feuillet.

N.º 1. ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent treize le vingt du mois de Janvier par-devant nous Schmitz Michel Maire de Kleinthempen officier de l'état civil, sont comparus le sieur Jean Mathieu Reimers âgé de vingt cinq ans, né à Kleinthempen département de la Rour profession de papierentier demeurant à Kleinthempen département d idem fils de Jean Pierre Reimers et d Anne Cath. Harbensch demeurant à Kleinthempen département de la Rour Et demoiselle Marie Magdalene Gremen âgée de vingt cinq ans, née à Kleinthempen département de la Rour profession de couturière demeurant à Kleinthempen département d idem fille de Henri Gremen et d Marie Mamen demeurant à Kleinthempen département d idem

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Kleinthempen, savoir, la première le deuxième et la seconde le troisième que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Mathieu Reimers et Marie Magdalene Gremen sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Mathieu Harbois âgé de 40 ans, profession de charpentier demeurant à Kleinthempen qui nous a dit être ami de l'époux et Jean Mamen âgé de 30 ans, profession de papierentier demeurant à idem qui nous a dit être ami de l'époux et Jacques Mamen âgé de 42 ans, profession de papierentier demeurant à idem qui nous a dit être ami de l'époux et Mathieu Mamen âgé de 50 ans, profession de journalier demeurant à idem qui nous a dit être ami de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jos. Peter Harbois Jos. Mamen Mathieu Mamen Mathieu Harbois  
approuvé devant nous par moi seul et le mat. Janvier  
- en intelligible  
Schmitz

De l'arrondissement de Créteil  
 Mairie de Kleinthempen  
 Le 4 Janvier 1813  
 Schmitz



L'AN mil huit cent *quatre-vingt deux* du mois de *février* par-devant nous  
*Muzard Schmitt* Maire de *Reims* officier de  
l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Schmitt*

âgé de *Cinquant deux*  
ans, né à *Reims* département de *la rane* profession de *filon de carton*  
demeurant à *Reims* département de *la rane* fils de *Joseph Schmitt*  
et de *Elisabeth Dallet*  
demeurant à *Reims* département de *la rane*

Et demoiselle *Guéridine Sizrois*  
âgée de *quarante* ans, née à *Santon* département de *la rane*  
profession de \_\_\_\_\_ demeurant à *Saint-Val* département de *la rane*  
fille de *Jean Sizrois* et de *Catherine*  
*Gordon* demeurant à *Santon* département de *la rane*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et  
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de  
la mairie de *Reims* savoir; la première le *vingt deux*  
et la seconde le *trois* de mois de *février* que les actes dressés sur ces publica-  
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;  
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au  
présent acte, savoir d \_\_\_\_\_ extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au  
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun  
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que  
*Pierre Schmitt* et *Guéridine Sizrois*  
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Wau* âgé  
de *30* ans, profession de *passant* demeurant à *Reims* qui nous a  
dit être *voisin* de l'époux  
et *Jean Gontier* âgé de *27* ans, profession de *passant*  
demeurant à *id* qui nous a dit être *voisin* de l'époux  
et *Jean Laurent Schmitt* âgé de *22* ans, profession de *chauffeur*  
demeurant à *id* qui nous a dit être *voisin* de l'époux  
et *Armande Bengt* âgé de *14* ans, profession de *passant*  
demeurant à *id* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après  
qu'il leur en a été fait lecture.

*Joséphine Schmitt*  
*Joséphine Schmitt*  
*Joséphine Schmitt*  
*Joséphine Schmitt*  
*Joséphine Schmitt*





N.º 3

# ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *vingt* du mois d' *avril* par-devant nous  
*Michael Schmitz* Maire d. *Reinberg* officier de  
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Michael*

âgé de *quatre*  
ans, né à *Reinberg* département d. *la roer* profession d. *Cordonnier*  
demeurant à *Reinberg* département d. *la roer* fils de *Jean*  
et d. *Sibella Schmitz*  
demeurant à *Reinberg* département d. *la roer*

Et demoiselle *Anna Maria Bredels*  
âgée de *vingt cinq* ans, née à *Reinberg* département d. *la roer*  
profession d. *domestique* demeurant à *id.* département d. *la roer*  
fille de *Jean Bredels* et d. *Margarethe*  
*Schmitz* demeurant à *id.* département d. *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et  
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de  
la mairie d. *Reinberg* savoir, la première le *vingt* et la seconde le *sept* de *mois d'avril* que les actes dressés sur ces publica-  
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;  
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au  
présent acte, savoir d. *extraits de naissance des parties contractantes*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au  
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun  
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que  
*Jean Michael* et *Anna Maria Bredels*  
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Henri Guesges* âgé  
de *40* ans, profession d. *journalier* demeurant à *Reinberg* qui nous a  
dit être *ami* de l'époux  
et *Joseph Schmitz* âgé de *60* ans, profession d. *Cordonnier*  
demeurant à *Reinberg* qui nous a dit être *ami* de l'époux  
et *Jean-Joseph Bredels* âgé de *40* ans, profession d. *Cultivateur*  
demeurant à *Reinberg* qui nous a dit être *frère* de l'époux  
et *Gottfried Bredels* âgé de *45* ans, profession d. *Cultivateur*  
demeurant à *id.* qui nous a dit être *frère* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après  
qu'il leur en a été fait lecture.

*Henri Guesges*  
*Jean-Joseph Bredels*  
*Gottfried Bredels*  
*Schmitz*



## ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorz* le *Dix* du mois d' *Mai* par-devant nous  
*Mirhaou Schmitz* Maire d' *Wélin-Roy* officier de  
 l'état civil, sont comparus le sieur *Henri Breuer*

âgé de *vingt huit*  
 ans, né à *Süßthal* département d' *la rance* profession d' *papementier*  
 demeurant à *Süßthal* département d' *la rance* fils de *Jules*  
*Breuer* et d' *Marie Breuer*  
 demeurant à *Süßthal* département d' *la rance*

Et demoiselle *Anna Catharina Campos*  
 âgée de *vingt cinq* ans, née à *Wélin-Roy* département d' *la rance*  
 profession d' *papementier* demeurant à *Wélin-Roy* département d' *la rance*  
 fille d' *Jean Campos* et d' *Marie Campos*  
 demeurant à *Wélin-Roy* département d' *la rance*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et  
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de  
 la mairie d' *Wélin-Roy* savoir; la première le *vingt neuf* du mois d' *Avril*  
 et la seconde le *huit* du mois d' *Mai* que les actes dressés sur ces publica-  
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;  
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au  
 présent acte, savoir d' *deux* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au  
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun  
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que  
*Henri Breuer* et *Anna Catharina Campos*  
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Becker* âgé  
 de *24* ans, profession d' *papementier* demeurant à *Wélin-Roy* qui nous a  
 dit être *voisin* de l'époux  
 et *J. Laurent Becker* âgé de *23* ans, profession d' *Marchand*  
 demeurant à *Amrath* qui nous a dit être *ami* de l'époux  
 et *Jean Giesler* âgé de *40* ans, profession d' *journalier*  
 demeurant à *Amrath* qui nous a dit être *ami* de l'époux  
 et *Wilhelm Campos* âgé de *49* ans, profession d' *papementier*  
 demeurant à *Wélin-Roy* qui nous a dit être *frère* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après  
 qu'il leur en a été fait lecture.

*Jacques Becker* *J. Laurent Becker*  
*J. Giesler* *Wilhelm Campos*

*Schmitz*



*Deuxieme et demiere feuille*  
*[Signature]*

N.º

# ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent le du mois d par-devant nous  
Maire d officier de

l'état civil, sont comparus le sieur  
âgé de  
ans, né à département d profession d  
demeurant à département d fils d  
et d  
demeurant à département d

Et demoiselle  
âgée de ans, née à département d  
profession d demeurant à département d  
fille d et d  
demeurant à département d

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d savoir, la première le et la seconde le que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que et sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs âgé  
de ans, profession d demeurant à qui nous a  
dit être de l'épou  
et âgé de ans, profession d  
demeurant à qui nous a dit être de l'épou  
et âgé de ans, profession d  
demeurant à qui nous a dit être de l'épou

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.





TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes de mariages de la mairie de *Weychen*  
pour l'an *1813* dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉES.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
<i>179</i>	<i>Schulte Henri</i>				
	<i>avec catharine Camper</i>	<i>10 Mai</i>			
<i>1</i>	<i>Desmus Jean-mathieu</i>				
	<i>Marie-chapelaine Simon</i>	<i>20 Janvier</i>			
<i>3</i>	<i>Pij Pierre-Michel</i>				
	<i>avec Marie Buebel</i>	<i>8 avril</i>			
<i>26</i>	<i>Schutter Pierre</i>				
	<i>avec Schodas</i>	<i>2 Février</i>			